

L'homicide est rare

La statistique des causes de décès fournit un terme de comparaison qu'on peut confronter directement aux données policières, puisque les deux utilisent la même unité de compte : la personne décédée¹.

Les ordres de grandeur révélés par les deux sources (figure 1) se sont beaucoup rapprochés depuis que la police a distingué, à la fin des années 1980, tentatives et faits réalisés. Auparavant, les deux sources mesuraient des objets partiellement différents : la police ne distinguait pas homicides consommés et tentatives, en vertu du principe juridique qui assimile la tentative au fait réalisé. Au contraire, la statistique sanitaire ne comptabilise que les morts. La correction est d'autant plus importante qu'il semblait y avoir dans les comptages policiers à peu près autant de tentatives que d'homicides réussis. Comme la part des tentatives paraissait assez constante dans l'ensemble du comptage policier, les deux courbes (avec et sans tentatives) se déroulaient de façons très parallèles. Ce parallélisme a cessé depuis 2009 : la courbe avec les tentatives connaît une forte croissance alors que celle des homicides consommés ne cesse de décroître. Les attentats terroristes commis en 2015 laissent une trace nettement visible sur les deux séries policières, notamment sur celle des tentatives (blessés)².

Hors tentatives, on s'aperçoit que la source sanitaire et la source policière se situent dans des ordres de grandeur qui diffèrent actuellement du simple au triple (de 0,4 à 1,3 pour 100 000³). Dans la statistique des causes de décès, un certain nombre de cas peuvent être classés à tort dans les causes indéterminées ou dans les suicides si l'homicide a été camouflé et que le médecin qui délivre le certificat a été trompé par les apparences. L'écart entre les deux sources n'en reste pas moins difficile à comprendre (sauf à soupçonner des doubles comptages du côté policier)⁴.

Que les tendances soient convergentes – et même bien corrélées (0,90) – constitue finalement l'enseignement le plus intéressant de cette comparaison : en tendance, l'homicide volontaire se situe actuellement à un niveau très bas.

Références

TURSZ A., 2010, *Les oubliés. Enfants maltraités en France et par la France*, Paris, Seuil.

TURSZ A., CROST M., GERBOUIN-RÉROLLE P., COOK J., 2010, Underascertainment of child-abuse fatalities in France : retrospective analysis of judicial data to assess underreporting of infant homicides in mortality statistics, *Child abuse and Neglect*, 34, 534-544.

TURSZ A., GERBOUIN-RÉROLLE P., 2008, *Enfants maltraités. Les chiffres et leurs bases juridiques en France*, Paris, Lavoisier.

¹ Les index policiers retenus sont : 1 règlement de comptes entre malfaiteurs, 2 homicides pour voler et à l'occasion de vols, 3 homicides pour d'autres motifs, 6 coups et blessures volontaires suivis de mort, et 51 homicides commis contre enfants de moins de 15 ans.

² On comprend mal pourquoi les données INSERM pour l'année 2015 ne semblent pas témoigner de la surmortalité générée par les attentats terroristes.

³ Soit 270 pour la statistique des causes de décès en 2016 (dernière année disponible) et 793 pour la statistique policière la même année.

⁴ Les recherches d'Anne Tursz (Tursz, Gerbouin-Rérolle, 2008 ; Tursz *et al.*, 2010 ; Tursz, 2010) laissent à penser que l'infanticide pourrait être sous-estimé dans les différentes sources de comptage de l'homicide.